Procès-verbal
BUREAU TERRITORIAL
Mardi 16 Juillet 2024 (17h30 – Visioconférence)

Membres présents : Alain AZPIROZ, Annette BERBOUS, Pierre CROS, Julie CUMINETTI, Daniel FABRE, Christophe GIL, Geneviève LARCHER BECKER, Jean Yves MOURET, Marie-Dorothée PEREZ, Michel PFLIEGER, Jean POUS, Alain REY, Ghislaine ROSSIGNOL, Max SANTA, Rolland SORMANI.

Membres excusés : Christian ABEILHE, René BES, Daniel COLLET, Jean-Claude LEGENDRE, Alain MACCHION, Antoine MARTINEZ, MARTINIE Laurent, Bernard PUJOL, Bernard VAUR.

Assistent : Pierre CIBOT, Jean-Louis DAVID, André LAUR, Alain PALAUSSE, Eric PLANES, David ROSICH, Laura TOMAS.

Présidence : Alain AZPIROZ

Bilan Assemblée Générale UZES

Alain AZPIROZ fait part de la parfaite organisation de celle-ci dans ce site très atypique. On note une faible participation des clubs mais quasi égale à celles observée lors des dernières AG organisées sur Albi et Bagnères de Bigorre. Toutes les résolutions ont été approuvées par les clubs présents à la majorité.
Il tient à féliciter pour leur collaboration et leur travail le club d'Uzes et le Comité Départemental du Gard.

Congrès FFR Poitiers

André LAUR fait un retour sur le Congrès de Poitiers.
Une participation assez faible mais dans la moyenne des ligues qui n'avait pas mobilisées.
Sur le contenu la Fédération s'est identifiée comme une fédération à missions.
La présentation du bilan financier par Claude HELIAS fait apparaître une situation préoccupante mais qu'aucun plan social ne serait entrepris.
Lors de cette assemblée, la signature de la convention FFR/LOR pour la saison 2024-2025. L'augmentation de 50% annoncée en lien avec le plan d'orientation stratégique, ne représente en fait que 25% pour les ligues qui ont fait l'objet de conventions. Celle de la LOR se situera autour de 16%.

Sur les sommes qui seront susceptibles d'être subventionnées en tenant compte du socle de 900.000€, André LAUR dit que 431.000€ seront à justifier à travers le plan d'actions de la saison 2024-2025 dont il rappelle les critères.
Un premier plan d'actions devra être ébauché d'ici fin juillet 2024.

Parole est donnée à Geneviève LARCHER-BECKER, Ghislaine ROSSIGNOL et Dorothée PEREZ présentes au Congrès.
Le même constat est fait sur cette assemblée, peu d'éléments non connus à ce jour, très peu de détail sur l'activité de la FFR.
Tous et toutes remercie les deux collaborateurs de la Ligue pour leur aide logistique sur la bodega et les présidents des Comités présents.

Alain REY complète les propos d'André LAUR sur l'augmentation des subventions que l'on retrouve également sur les départements.
Des annonces d'évolution importante ont été faites, mais on ne les retrouve pas dans le détail des subventions.
Afin d'amorcer une saison sereine pour les CD la convention entre la FFR, la Ligue et les CD devra être rapidement signée.

Trésorerie

Pierre CROS fait un point la Ged compta clubs, suite à la présentation faite lors de l'AG d'Uzes de la mise en place de cette application, un engouement encourageant est constaté.
A ce jour sur les 400 clubs 200 clubs se sont enregistrés, 11 CD sur 13 se sont manifestés.
Les premiers retours sont favorables.
Les données publiées sont mises à jour les 15 jours.

Pierre CROS informe le Bureau qu'il y a encore quelques clubs débiteurs dont les licences sont bloquées en attente de régularisation.

Renouvellement du parc informatique

Pierre CIBOT fait part de la nécessité de renouveler d'ici Septembre, 19 PC devenus obsolètes.
Une proposition au Président DOUCET, Pierre CROS, Alain AZPIROZ et Jean-Yves MOURET a été faite pour céder moyennement une somme modique ces ordinateurs portables aux collaborateurs détenteurs de ces derniers et qui le souhaiteraient.

Le Bureau est invité à se prononcer pour donner son avis.

Après consultation, les membres du Bureau présents valident le fait de proposer ces ordinateurs dans l'ordre suivant et selon les demandes :

1- aux salariés de la Ligue
2- aux Comités départementaux
3-aux commissions

Écoles de Rugby

Julie CUMINETTI communique les dernières informations.
La FFR a fait savoir que le partenariat avec ORANGE ne sera pas renouvelé sur l'ORC Rugby et non remplacé au plan d'action des écoles de rugby.
Julie CUMINETTI propose au vote de le reprendre en charge par la Ligue et de continuer à organiser l'ORC tel qu'il était organisé (M12) avec une petite modification (remplacement le nom par **O**ccitanie **R**ugby **C**hallenge).
L'organisation serait conservée (phase départementale, phase Ligue).

En remplacement de la phase Fédération, il serait proposé d'inviter les 7 équipes finalistes (4 équipes garçons et 3 équipes filles) à la Finale de PRO D2 qui se déroulera à Toulouse. L'investissement à prendre en charge consisterait de trouver 50 places (gratuité ou payantes ?).

Pour donner plus de volume et de corps au challenge, Alain AZPIROZ propose de rechercher un partenaire pour couvrir cet évènement.

Un cahier des charges doit être présenté.

Pierre CIBOT intervient sur la nécessité de s'assurer auprès de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle), via le service juridique, que l'acronyme n'est pas été déposé par Orange.

Pierre CROS demande que soit quantifié les besoins de ce challenge pour obtenir un budget global de l'évènement.

Après échanges de la nécessité de conserver le challenge Rugby, le Bureau vote à l'unanimité des membres présents son maintien en nom propre de la Ligue.

Epreuves

Seniors (Annexe 1)

Rolland SORMANI en préambule regrette la diffusion sur les réseaux sociaux des poules de cette saison avant qu'elles ne soient validées par le Comité Directeur et les présidents de CD, ce qui n'a pas permis d'effectuer des modifications ou spécificités souhaitées si telle avait été le cas.

Rolland SORMANI présente le calendrier prévisionnel R1 R2 R3.

Il fait part des différentes demandes ou desiderata des clubs.
Alain AZPIROZ apporte les précisions sur les demandes des clubs de Revel et Espalion.

Rolland SORMANI propose à validation du Bureau les modes de qualifications des championnats R1-R2-R3 et les calendriers.
Le Bureau valide à l'unanimité des membres présents.
Il sera fait un envoi à la FFR avant le 31/07/2024 (date de rigueur).

Rolland SORMANI attire l'attention sur l'article 313 des Règlements Généraux de la FFR portant sur les matchs reportés, qui a fait place à un nouvel article qui ne fait plus mention d'un arrêté municipal :

> *Nouvel article :*
> *« ARTICLE 313- MATCHES REPORTES*
> *Une rencontre prévue au calendrier officiel peut être reportée sur décision du Président de la Commission des Epreuves compétente dès lors qu'une telle décision est fondée sur des motifs légitimes tenant à la préservation de l'équité de la compétition et/ou à son intégrité.*
> *Une rencontre peut également être reportée par le Président de la Commission des Epreuves compétente, sur demande motivée d'une association participante et accompagnée des observations écrites de l'association adverse.*
> *Après réception de la demande, le Président de la Commission des Epreuves compétente peut reporter la rencontre soit à la première date de repli disponible au calendrier, soit à la prochaine date de repos disponible sous réserve de l'accord exprès des associations participantes.*
> *A défaut de telles dates, la rencontre peut, sur demande exprès et concordante desdites associations, être reprogrammée sur toute autre date dans le respect des dispositions de l'article 230-2 des présents règlements.*
> *Dans le cas où la rencontre ne peut pas être reprogrammée, il est fait application des dispositions de l'article 341-3 des présents règlements.*
> *Si l'association adverse ne répond pas dans un délai raisonnable aux sollicitations relatives au report d'un match, il est fait application des dispositions de l'article 342-1 des présents règlements. »*

Il sera fait mention sur le règlement sportif de la Ligue « dispositif spécifique à la Ligue » qui mentionne le fait d'un arrêté municipal.

Sur le point des équipes 3, une présentation a été faite lors de l'AG d'Uzes, alors qu'au cours d'un dernier Bureau il avait été décidé d'ajourner ce dispositif. Devant cet état le Bureau valide à la majorité, 1 abstention (A.REY), l'intégration d'une équipe 3. La commission des épreuves en rédigera le règlement et les conditions.
Il est rappelé que ces équipes ne peuvent pas disputer le championnat de France.

<u>Jeunes</u>

Une note complète sur la mise en place des compétitions a été adressée le 5 juillet à tous les clubs, incluant les points validés au dernier CODIR et présentés lors de l'AG d'Uzès, avec une inscription des équipes pour le 15 septembre.

En liaison avec les compétitions FFR mise en place des compétitions U16 et U18 (désistements, repêchages, refus de monter).

Suite à la parution du calendrier NAT U16 et U18, la Commission Rugby à 7 demande une modification du calendrier général LOR U16 et U19

Jean Louis DAVID apporte les précisions. En effet, ayant reçu tardivement le calendrier pour les clubs nationaux il s'avère que la 1ère phase régionale coïncide avec les dates des nationaux, la Commission rugby à 7 demande d'inverser la semaine du 12 avril au 19 avril pour faire jouer les nationaux sur les phases de secteur comme il était prévu dans le calendrier initial.
Le Bureau vote à la majorité (5 contre : R. Sormani – A. Rey – J. Cuminetti – JY Mouret – M. Pflieger) le maintien du calendrier initial.

Féminines

Dorothée PEREZ fait part de l'élaboration du calendrier et ce jour et de la mise en place du projet sportif.
Les demandes d'engagement seront adressées à tous les clubs en fin de semaine.

L'organisation de la compétition Seven établie, elle fera l'objet d'une prochaine validation par le Bureau avant envoi aux clubs.
La Commission se réunira le 16 septembre à la Ligue à l'issue des engagements pour établir les poules et le règlement général.
Rolland SORMANI propose à Dorothée PEREZ d'élargir la fin de réunion aux responsables des épreuves jeunes, seniors, et Alain REY.
Alain AZPIROZ souhaite que soit associée à cette réunion Jean-Louis DAVID.

Rugby à 5

Alain PALAUSSE fait un retour sur les finales nationales qui se sont déroulées parfaitement à Lectoure les 29 et 30 juin.
Il fait part de la réunion qui s'est tenue avec 11 représentants de la Ligue et Julien Tréhard (FFR) ou ont été évoqués différents points :

- Créer une catégorie supplémentaire (+45 ou +50 ans). Il sera étudié cette possibilité avec les référents départementaux en s'appuyant sur les effectifs. Un ressenti sur cette compétition devra être donnée à mi-décembre à la FFR.
- Autres points : dynamiser les féminines dans les catégories.
- Scinder le rugby à 5 en compétitions et en loisir

André LAUR soulève la problématique sur les points évoqués en matière d'assurance pour les manifestations loisirs.
Alain PALAUSSE dit qu'une licence et une assurance complémentaire serait nécessaire.

IREF - SPORTIF

Max SANTA fait un point sur l'Institut de Formation.
Les candidatures pour les sessions du BPJEPS peinent à se remplir, elles seront ouvertes jusqu'à fin août.

Il annonce l'obtention de l'habilitation sur le diplôme manager petite et moyenne structure dans un premier temps sur 2 sites : Marguerites et Narbonne.

Une réunion bilan des formations sur la saison écoulée se tiendra à Gruissan le 17 juillet.

Sur le l'aspect sportif, Max SANTA parle du Beach Rugby qui s'est déroulé à Valras Plage comme les 4 dernières années, avec un bilan très mitigé (participation de seulement 9 équipes).

Arbitrage (Annexe 2)

David ROSICH indique que la Charte de l'Arbitrage est maintenue et a été reconduite dans sa quasi-totalité, hormis l'article 17 (suppression de la limite d'âge).

David ROSICH fait part du maintien de la Charte de l'Arbitrage est maintenue qui a été reconduite dans sa quasi-totalité hormis l'article 17 sur la limite d'âge qui a été supprimé. Il n'y aura plus aucune limite d'âge pour devenir arbitre.

2 campagnes de recrutement ont été lancées.

David ROSICH aborde le point des défraiements.
Il informe le Bureau de la difficulté de l'envoi des notes de frais des arbitres cette saison, certaines arrivant très tardivement.
Il propose au Bureau l'envoi d'une note sur la gestion des notes de frais, avec des règles strictes pour les règlements des frais des officiels.
Une grille tarifaire sera communiquée au service financier de la Ligue.
Le Bureau valide à l'unanimité des membres présents l'envoi de la note sur la gestion des notes de frais.

Questions diverses

- Sélections Tournoi Amicale des VI Nations

Il est rappelé qu'il avait été validé par le Comité Directeur dans sa réunion du 21 juin à Uzes la non-participation de la Ligue.
Après des relances des dirigeants de l'Amicale du Tournoi des VI, Alain AZPIROZ propose d'organiser une visioconférence demain pour en discuter.

- Conventions tripartites

Jean-Yves MOURET fait un rappel pour les Comités Départementaux de renvoyer leurs conventions au plus vite.

Le Bureau L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H30

Le Secrétaire Général
Jean-Yves MOURET
